

LIVRET D'ACCUEIL

Edition 2023

Livret appartenant à :

Remis le :

esat

Le Chêne



CVS consulté le 23/06/2023

Validé par le Conseil d'Administration le 12/09/2023



SOMMAIRE

Le mot du directeur général	3
L'association Hestia 78	4
Présentation de l'ESAT Le Chêne	7
L'organigramme	8
Présentation de l'équipe	9
Les activités	12
Autres prestations médico-sociales	14
Le CVS	15
Un ESAT sur 2 sites	16
Le fonctionnement	17
Le parcours professionnel	19
Les Projets Individualisés	21
Contacts de l'ESAT	25
Le plan d'accès	26
Les horaires par atelier	27

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL



Madame, Monsieur,

Vous allez être accueilli-e dans un ESAT, Établissement et Service d'Aide par le Travail, géré par l'association Hestia78.

Le présent document doit vous aider à trouver les informations essentielles pour vous repérer dans cet établissement.

L'association Hestia78 porte haut et fort les valeurs de respect de chacun, et promeut l'inclusion par l'activité professionnelle. Ainsi, quelle que soit votre compétence professionnelle lors de votre accueil, vous allez prochainement définir, à l'aide de l'équipe de l'ESAT, un projet qui vous amènera probablement à tester différentes activités, acquérir de nouvelles compétences, et pourquoi pas, si tel est votre souhait, à travailler un jour prochain en milieu ordinaire.

Au nom de l'association Hestia78, je vous souhaite la bienvenue.

Gilles NION
Directeur Général Hestia78

L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Président : Yves DOÏNEL
Vice-Président : Stéphane VERDON
Trésorier : Christophe POINSATTE
Secrétaire : Charley BALTZER
Directeur Général : Gilles NION

L'association Hestia 78 a été créée suite à la fusion le 1er janvier 2022 entre l'association ALTIA Mauldre et Gally et l'association CONFIANCE Pierre Boulenger.

Siège administratif HESTIA78
7-9 rue Camille Claudel
78450 Villepreux

Vous pouvez adhérer à notre association gestionnaire. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre contact avec M. BALTZER, secrétaire de l'association : charley.baltzer@wanadoo.fr
Contact Hestia 78 : siege@hestia78.fr

L'association gère 16 établissements accompagnant des enfants et adultes en situation de handicap.

3 STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

2 IME :

L'Institut Médico-Educatif **Le Castel** situé à Gazeran.
62 places.



L'Institut Médico-Educatif **Le Moulin** situé aux Essarts le Roi. 27 places.

1 SESSAD :

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à domicile **La Courte Echelle** situé à Rambouillet. 20 places.

7 FOYERS

Foyer Le Prieuré :

Foyer d'Hébergement proposant un accueil collectif et un service appartement, situé sur la commune de Villepreux. 45 places.



Foyer du Bois Mesnuls :

Foyer d'Hébergement (FH) La Vallée, proposant un accueil collectif et des logements en ville et Foyer de Vie (FV) La Montagne situés à Maule. 39 places en FH & 22 places en FV.

Foyer Maison Carnot :

Foyer d'Hébergement situé à Rambouillet. 40 places.



Foyer Les Patios :

Foyer d'Hébergement situé aux Essarts-le-Roi. 40 places.

Foyer Camille Claudel :

Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), à Villepreux pour des personnes de plus de 40 ans. 56 places + 5 externes (FV). 20 places + 2 accueil temporaires (FAM).





1 SAVS : le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale **Confiance**, à Rambouillet. 75 places pour 130 personnes accompagnées.

1 CAJ : le Centre d'Accueil de Jour **La Cascade**, à Rambouillet. 24 places pour 40 personnes accompagnées.

3 AUTRES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)



ESAT de la Mauldre :

Situé à Maule, il accompagne 78 travailleurs.

ESAT Les Clayes :

Situé aux Clayes-sous-Bois, il accompagne 81 travailleurs.



ESAT Le Perray :

Situé au Perray-en-Yvelines.
Il accompagne 65 travailleurs.



PRÉSENTATION DE L'ESAT LE CHÊNE

Établissement et Service d'Aide par le Travail.

Les missions d'un ESAT sont :

- Proposer une activité professionnelle
- Offrir un soutien médico-social et éducatif
- Favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale

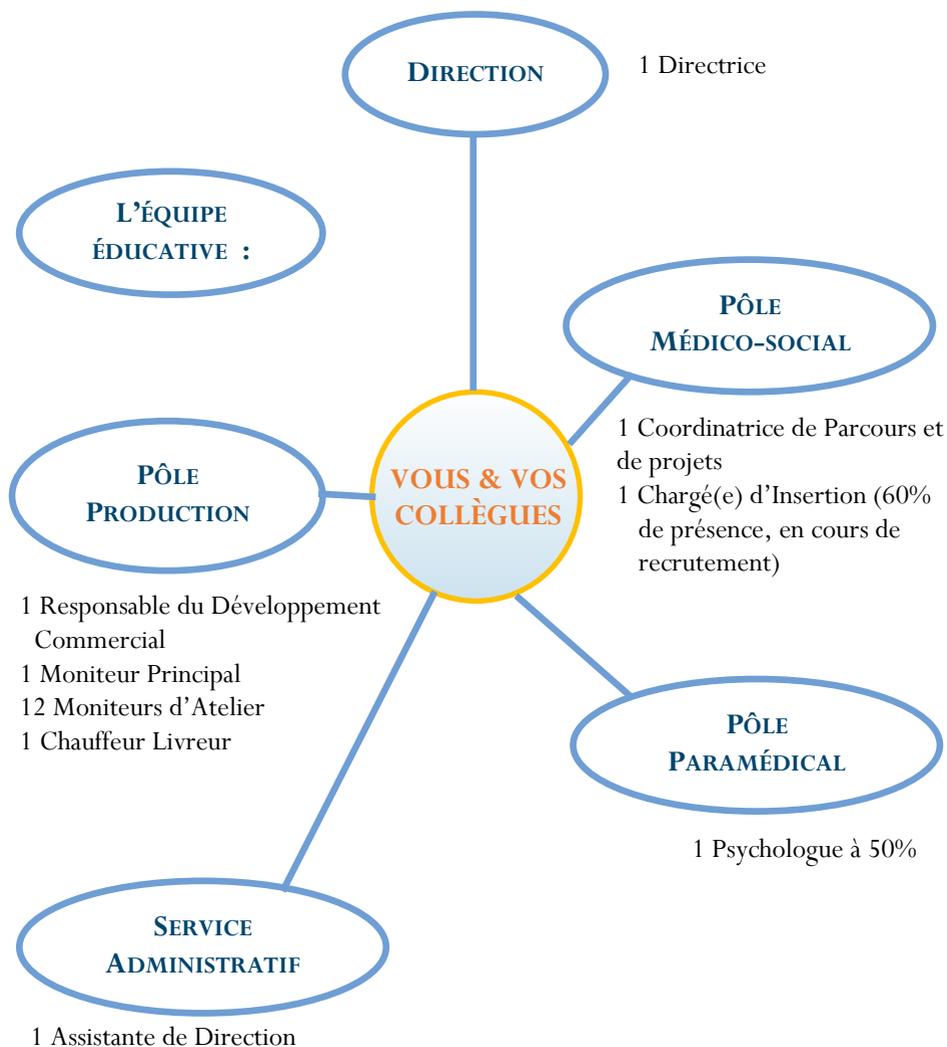
L'ESAT accompagne **100 personnes** de plus de 18 ans à temps plein, possédant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et une orientation professionnelle en ESAT délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le projet d'établissement a été réécrit en 2023. L'ESAT s'engage pour les 5 prochaines années à :

- Développer l'offre et la qualité des prestations commerciales
- Renforcer la participation des travailleurs en situation de handicap à la vie de l'ESAT et à la citoyenneté
- Soutenir les professionnels dans leur double mission
- Mettre en oeuvre le plan de transformation des ESAT
- Réhabilitation des locaux et approche écologique

Il s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte des Droits et Libertés : respect des libertés individuelles, de la dignité, de l'altérité, de la laïcité.

L'ORGANIGRAMME



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Sylvie SCOTTE

DIRECTRICE, PÔLE INSERTION PAR LE TRAVAIL

Directrice de l'ESAT, elle est responsable du fonctionnement administratif, humain et financier de l'établissement.

Laëtitia DUHAMELET

COORDINATRICE DE PARCOURS ET DE PROJETS

La Coordinatrice de Parcours et de Projets coordonne et pilote les projets professionnels des travailleurs. Elle est garante de la qualité et de la mise en oeuvre des Projets Professionnel Individualisé (PPI).

Roselyne DENOYELLE

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Elle est responsable de la relation clientèle, du développement des activités commerciales et des investissements commerciaux.

ADMINISTRATIF

Andrea NEUMANN

ASSISTANTE DE DIRECTION

L'assistante de direction est en charge de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion administrative, commerciale et du suivi RH (ressources humaines) des travailleurs.

L'ÉQUIPE EDUCATIVE

CHARGÉ(E) D'INSERTION

(En cours de recrutement)

Le /la chargé(e) d'insertion et de la formation professionnelle est responsable de la mise en oeuvre des projets individualisés des travailleurs sur l'axe inclusif.

MONITEURS D'ATELIER

Les moniteurs d'ateliers sont responsables de l'accompagnement individuel et collectif des travailleurs, de l'animation, de l'organisation et de la gestion de la production de biens et de services, de la gestion et du développement des compétences individuelles au travers des projets de chaque personne accompagnée.

Ils accompagnent les travailleurs dans leur parcours vers le milieu ordinaire, la montée des compétences en ESAT ou l'orientation vers un autre service ou établissement (retraite, CAJ, SAVS etc.).

MONITEURS D'ATELIER CONDITIONNEMENT

- Christophe DUPERRON
- Delphine FROGER
- Fabienne HARRICOT
- Baptiste LEVESQUEAU
- Estelle LOBJOIT
- Elodie MATHIEU (contrat d'apprentissage)

MONITRICE D'ATELIER SELF ET CONDITIONNEMENT

- Mélissa RAQUIST

MONITRICE D'ATELIER ENTRETIEN DES LOCAUX

- Tiffany LATOUCHE-PRENESTINI

MONITEUR D'ATELIER ESPACES VERTS

- Bastien MEUNIER

MONITEURS D'ATELIER REPASSERIE

- Julie CLINARD
- Christophe FILET

MONITEURS D'ATELIER CUISINE

- Florent DEPOURTOUX
- Mickaël MORICE

Christophe LUCAS

MONITEUR PRINCIPAL

Le moniteur principal des ateliers de conditionnement assure le relais entre le responsable du développement commercial et les moniteurs concernant l'organisation des ateliers. Il met en place les procédures permettant de garantir la qualité du travail auprès des clients. Il assure le remplacement des moniteurs en cas de besoin.

Anne-Sophie WIEDRICH

PSYCHOLOGUE

La psychologue est présente au Chêne 2 les lundi et mardi et au Chêne 1 le jeudi matin. Elle propose aux travailleurs des entretiens individuels et anime les groupes de paroles ainsi que les groupes bienveillance et vivre ensemble.

Laurent PALIK

CHAUFFEUR LIVREUR / AGENT DE SERVICE

Il assure les livraisons chez les différents clients et entretient le parc automobile de l'établissement. Il prend en charge les petits entretiens de l'établissement.

LES ACTIVITÉS

L'ESAT propose du travail dans 6 secteurs d'activité :

CONDITIONNEMENT

Les travailleurs sont encadrés par 6 moniteurs d'atelier et 1 moniteur principal.



ENTRETIEN DES LOCAUX

Les travailleurs sont encadrés par 1 monitrice.

SELF

Les travailleurs sont encadrés par 1 monitrice.



REPASSERIE

Les travailleurs sont encadrés par 2 moniteurs.



RESTAURATION

Les travailleurs sont encadrés par 2 moniteurs.



ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Les travailleurs sont encadrés par 1 moniteur.



FORMATION

Dans le cadre des Projets Individualisés chaque travailleur peut être amené à bénéficier d'actions de formation individuelle ou collective.



AUTRES PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES

INSTANCES PARTICIPATIVES

LA RÉUNION DE SENSIBILISATION À COMPTER DE SEPTEMBRE 2023 :

C'est un espace de débat ou d'information sur un sujet citoyen ou relatif à la santé qui a lieu au moins une fois par mois en atelier, animé par les moniteurs. Des espaces d'information viennent compléter cette réunion.

LA RÉUNION D'ATELIER HEBDOMADAIRE

C'est une réunion qui permet aux moniteurs d'atelier de faire un bilan de l'activité de production et de l'ambiance au travail.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

C'est une instance mixte réunissant des professionnels et des travailleurs 4 fois par an sur le sujet des conditions de travail.

GROUPES BIENTRAITANCE

Echange sur la thématique de la bienveillance, animé par la psychologue dans les ateliers.



GROUPES DE PAROLE

Echange sur des thématiques diverses proposées par le groupe. Régulation de la parole par la psychologue.

GROUPES VIVRE ENSEMBLE

Echange sur la vie en collectivité, dans l'atelier.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



Le CVS est une instance dans laquelle sont représentés :

- les travailleurs
- les membres du personnel
- les familles
- l'association

Il vous permet d'exprimer vos besoins, questions, suggestions sur le fonctionnement de l'ESAT.

Vos représentants CVS de 2022 à 2025 sont :

M. Michaël BERTINER
M. Maxime BORDES
Mme Isabelle GUIMARD
M. Benoit THILLIEZ
M. Maxime VIOLLEAU

Les suppléants sont :

M. Damien BIDOT
Mme Rizlane KHOUTBI
Mme Elisabeth VINCENT

Le représentant pour les membres du personnel :
M. Mickaël MORICE

La représentante de l'association : Mme DUPAS

Les représentants des familles :
Mme CHAMPAGNE, Mme RUIZ, M. MARTIN

1 ESAT SUR 2 SITES



LE CHÊNE 2

Il accueille les ateliers de conditionnement, les bureaux administratifs, le self, l'atelier d'entretien des locaux et la salle de réunion.

5 rue Cutesson, 78125 Gazeran

LE CHÊNE 1



Localisé à Rambouillet, ce site accueille les activités de service : repasserie, entretien d'espaces verts et restauration avec le restaurant « Le Chêne ».

29 rue Gustave Eiffel, 78120 Rambouillet

LE FONCTIONNEMENT

LES HORAIRES



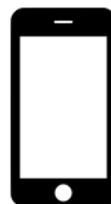
Vous travaillez du lundi au vendredi.

Des pauses de 15 minutes sont prévues les matins et les après-midi. Le déjeuner se prend sur place, à l'ESAT, entre **11h00 et 13h00**.

Les horaires étant différents en fonction des ateliers, vous trouverez l'ensemble des plannings en fin de livret.

LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Afin de réguler l'usage des téléphones portables, ceux-ci ne sont pas à votre disposition pendant le temps de travail à l'exception du temps du déjeuner et de pause.



LA TENUE



Pour travailler, vous devez avoir une tenue adaptée. Suivant le secteur d'activité une tenue professionnelle vous est remise : veste, pantalon, t-shirt, ... Vous avez des vestiaires collectifs, non mixtes pour vous changer avant votre prise de poste et un casier personnel. Vous avez la possibilité de vous isoler dans les sanitaires pour vous changer. Des douches sont disponibles.

Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié. L'ESAT se charge de nettoyer vos tenues.

LES REPAS

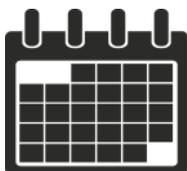
Les repas sont pris sur place à l'ESAT (à l'exception des travailleurs en chantier extérieur ou en mise à disposition). La possibilité est offerte d'apporter son repas. Des micro-ondes et un réfrigérateur sont mis à disposition.

Ils sont facturés **4,67€** le mois suivant sur votre fiche de paie. Le tarif est révisé tous les ans par le prestataire.



LES ABSENCES

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prendre vos rendez-vous médicaux en dehors de votre temps de travail.



Toutefois, les rdv avec les spécialistes (psychologues, neurologues, ...) font partie de votre parcours global, ils sont autorisés et payés. 3 RDV supplémentaires sont autorisés et payés dans l'année pour des démarches administratives.

En cas d'absence prévue vous devez remplir un formulaire de demande d'absence avec un moniteur. Celle-ci sera validée par la direction.

En cas de maladie, vous devez prévenir votre employeur et justifier votre absence dans les 48h.

LE PARCOURS PROFESSIONNEL



L'admission à l'ESAT Le Chêne se fait après un ou plusieurs stages dans l'activité que vous avez choisie, si vous nous avez fait part de votre souhait d'être embauché(e) dans notre établissement et que nous avons une place disponible dans cette activité professionnelle.

LES STAGES

L'ESAT Le Chêne accueille chaque année de nombreux stagiaires d'horizons très différents :

- des élèves d'IME ;
- des travailleurs d'autres ESAT ;
- des personnes cherchant à reprendre une activité professionnelle.

3 types de stage sont proposés pour permettre d'affiner ou de construire le projet professionnel :

- stage de découverte ;
- stage de formation ;
- stage d'admission.

LES MISPE

Les personnes n'étant accompagnées ni par un IME, ni par un établissement relevant de l'Éducation Nationale, relève du cadre des MISPE (Mise en Situation Professionnelle en ESAT). Une déclaration préalable est faite avant votre stage et l'ESAT verse les cotisations accident du travail et maladie professionnelle obligatoires.

Une demande doit être faite auprès de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) à qui nous envoyons la convention et le bilan de stage pour information.

Ce dispositif est limité à **deux fois 10 jours** de période de stage dans le même établissement par an.

L'ESAT, ou vous-même pouvez mettre fin à votre stage s'il ne répond pas à vos attentes ou besoins.

LES BILANS DE STAGE



Après chaque période de stage, un bilan est réalisé en interne avec :

- le stagiaire ;
- le moniteur référent ;
- le responsable des stages.

Ce bilan est l'occasion pour le stagiaire d'exprimer ce qu'il a fait pendant son stage, ce qu'il a appris, comment il s'est senti. Le moniteur apporte ses observations. C'est lors du bilan qu'il est décidé de la suite donnée au stage (autre stage, admission, ...).

L'ADMISSION



Lorsqu'une admission vous est proposée, il vous est demandé de fournir un certain nombre de pièces (Dossier Unique d'Admission, Notification d'orientation, fiche de renseignements, attestation de sécurité sociale, RIB, ...). Ces informations permettent de constituer votre dossier qui est enregistré informatiquement sur le logiciel « IMAGO DU ». L'ESAT Le Chêne déclare votre embauche auprès de l'URSAAF et d'autres organismes (CAF, MDA, ...).

Un entretien de présentation de vos droits et devoirs à l'ESAT est organisé. Il vous permet de confirmer ou d'infirmer votre consentement à la signature d'un **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**. Ce contrat est signé dans le mois qui suit votre admission.

Une période d'essai peut être adjointe à votre orientation par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle dure 3 mois et est renouvelable une fois.

LES SORTIES

Vous pouvez à tout moment démissionner en respectant un préavis d'un mois. Si ce départ n'a pas été accompagné par l'ESAT, celui-ci s'assure, par le biais d'un entretien, de vos motivations et des conséquences de cette démission sur votre parcours professionnel. Si à l'issue de l'entretien, vous confirmez votre démission, l'ESAT informe la MDPH de votre sortie.



L'ESAT peut demander votre sortie auprès de la MDPH dans le cas d'un incident grave générant une mise à pied à titre conservatoire.

LE PROJET PROFESSIONNEL INDIVIDUALISÉS (PPI)

Si vous faites le choix de rejoindre l'ESAT Le Chêne en qualité de travailleur :

Dans les **trois mois qui suivent votre admission**, un entretien d'évaluation est organisé avec votre moniteur référent et la coordinatrice de parcours et de projet. L'objectif de cet entretien est de co-construire votre projet professionnel.

Les projets concernent principalement **le travail** :

- des apprentissages techniques dans l'atelier ;
- l'acquisition des savoir-être professionnels ;
- des formations individuelles et collectives ;
- l'intégration vers le milieu ordinaire (mises à disposition individuelles ou collectives).

Parfois, les projets peuvent concerner des aspects plus personnels :

- démarches administratives ;
- changement d'orientation ;
- préparation à la retraite ;
- intégration d'un foyer d'hébergement.



C'est votre moniteur référent qui écrit et présente votre projet à l'équipe pluridisciplinaire lors de la réunion d'équipe. Une fois que votre projet est validé, une **réunion de restitution** est organisée. Votre représentant légal (tuteur) y est convié et vous pouvez choisir d'inviter les personnes de votre choix.

Des **évaluations** permettent de vérifier la mise en oeuvre de **votre projet qui est réactualisé tous les 12 à 18 mois**.

A compter de 2023, s'ajoutera à votre projet **un carnet de parcours et de compétences** dans lequel vous exprimerez vos souhaits en termes de formation et ferez le point sur votre parcours professionnel. Ce carnet vous suivra tout au long de votre carrière et sera étudié lors des évaluations et de la restitution de projet (au moins 2 fois par an).

LES CONGÉS



Vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an, à des congés exceptionnels familiaux et à des congés enfant malade. Le détail de la prise de ces congés est présenté dans le règlement de fonctionnement et en annexe à votre contrat d'aide et de soutien par le travail.

Un calendrier avec les fermetures prévues de l'ESAT est diffusé avec la fiche de paie du mois de septembre.

LA VISITE MÉDICALE

Dans le mois qui suit votre admission, une visite médicale est planifiée avec le médecin du travail. Elle est obligatoire. Vous bénéficiez ensuite d'une nouvelle visite tous les 3 ans maximum.



LE MÉDIATEUR

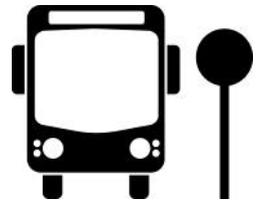


En cas de non respect de vos droits, vous et/ou votre représentant légal pouvez faire appel à un médiateur choisi sur la liste des personnes qualifiées du département. Cette liste est affichée au sein de l'établissement.

LA CARTE AMÉTHYSTE

En tant que bénéficiaire de l'AAH, vous pouvez bénéficier de la carte Améthyste, carte de transport gratuite. Pour la mettre en place vous devez vous rendre dans le CCAS de votre commune avec :

- votre passe Navigo ;
- votre carte d'identité ;
- une attestation de la CAF concernant le versement de l'AAH ;
- votre dernier avis d'imposition ;
- une attestation d'hébergement ou un justificatif de domicile.



La coordonnatrice de parcours et de projet peut vous accompagner dans ces démarches si besoin.

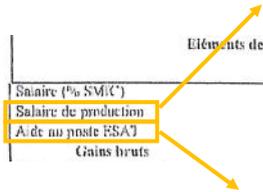
VOS RESSOURCES

LA RÉMUNÉRATION

À la fin de chaque mois travaillé, l'ESAT vous verse une **Rémunération Garantie**. Celle-ci se décompose de la façon suivante :

Le salaire de Production correspond à un pourcentage du salaire minimum légal (SMIC) compris entre 5 et 10% et il est issu des bénéfices des travaux réalisés par les travailleurs,

Éléments de salaire	Salarié		
	Base	Taux	Montants
Salaire (% SMIC)	1 498,47	5,250	78,67
Salaire de production	78,67	151,670	78,67
Aide au poste ESAT	759,72		759,72
Gains bruts	151,67		838,39



L'Aide au Poste ESAT est l'aide de l'État pour le paiement des rémunérations des travailleurs d'ESAT. Le montant brut est réévalué chaque année.

Votre rémunération garantie nette (ce que vous percevez une fois que les charges sont déduites) est comprise entre **600 et 700€ par mois**. Des aides viennent la compléter (AAH, Prime d'activité, ...).

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

Lorsque vous êtes admis à l'ESAT, vous devez déclarer votre changement de situation auprès de la CAF afin qu'elle recalcule votre droit à AAH.

LA PRIME D'ACTIVITÉ

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à la prime d'activité en complément de votre rémunération d'ESAT. Cette prime est versée par votre CAF.

Pour voir si vous êtes éligible à cette prime rendez-vous sur votre compte CAF pour renseigner le montant des revenus que vous avez perçu les 3 derniers mois. Pour éviter que le versement ne s'interrompe, vous devrez déclarer vos ressources tous les trois mois.



MUTUELLE ET PRÉVOYANCE



L'adhésion est facultative. Elle est co-financée par l'ESAT.

CONTACTS

ACCUEIL, ASSISTANTE DE DIRECTION MME ANDREA NEUMANN

Pour prévenir de votre absence, d'un changement de situation ou toute question d'ordre général.



01 34 84 00 24



esatlechene@hestia78.fr
a.neumann@hestia78.fr

COORDINATRICE DE PARCOURS ET DE PROJET MME LAËTITIA DUHAMELET



01 34 84 00 24



l.duhamelet@hestia78.fr

DIRECTRICE MME SYLVIE SCOTTE

Pour prévenir en cas d'extrême urgence en dehors des horaires d'ouverture de l'ESAT.



06 89 33 18 94



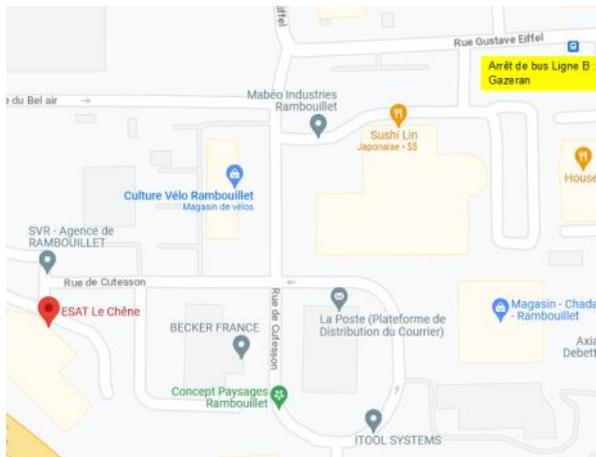
s.scotte@hestia78.fr



PLAN D'ACCÈS

*Pour vous rendre à Rambouillet, ligne N du Transilien / TER.
Au départ de la gare de Rambouillet, bus ligne B direction Métairie.*

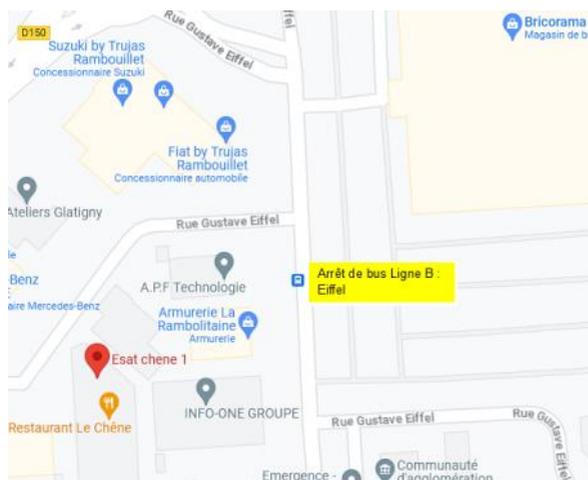
Chêne 2 : 5 rue de Cutesson, 78125 Gazeran



 Ligne 

Metairie - Clairbois
Arrêt : Gazeran

Chêne 1 : 29 rue Gustave Eiffel, 78120 Rambouillet



 Ligne 

Metairie - Clairbois
Arrêt : Eiffel



LES HORAIRES PAR ATELIER

<p><u>Cuisine</u></p> <p>Lundi 8h00 à 15h20</p> <p>Mardi 8h30 à 15h20</p> <p>Mercredi 8h30 à 15h20</p> <p>Jeudi 8h30 à 15h20</p> <p>Vendredi 8h30 à 15h20</p>	<p><u>Repasserie / Blanchisserie</u></p> <p>Lundi 9h00 à 16h50</p> <p>Mardi 9h00 à 15h20</p> <p>Mercredi 9h00 à 16h50</p> <p>Jeudi 9h00 à 16h50</p> <p>Vendredi 9h00 à 13h40 <u>ou</u> 15h40 (roulement avec récupérations)</p>
<p><u>Conditionnement</u></p> <p>Lundi 9h00 à 16h50</p> <p>Mardi 9h00 à 15h20</p> <p>Mercredi 9h00 à 16h50</p> <p>Jeudi 9h00 à 16h50</p> <p>Vendredi 9h00 à 13h40</p>	<p><u>Entretien des locaux</u></p> <p>Lundi 9h00 à 16h50</p> <p>Mardi 9h00 à 15h20</p> <p>Mercredi 9h00 à 16h50</p> <p>Jeudi 9h00 à 16h50</p> <p>Vendredi 9h00 à 13h40 <u>ou</u> 15h00 (roulement avec récupérations)</p>
<p><u>Espaces Verts</u></p> <p>Lundi 9h00 à 16h50</p> <p>Mardi 9h00 à 15h20</p> <p>Mercredi 9h00 à 16h50</p> <p>Jeudi 9h00 à 16h50</p> <p>Vendredi 9h00 à 13h40</p>	<p><u>Self</u></p> <p>Lundi 9h00 à 16h50</p> <p>Mardi 9h00 à 15h20</p> <p>Mercredi 9h00 à 16h50</p> <p>Jeudi 9h00 à 16h50</p> <p>Vendredi 9h00 à 15h40 (avec récupérations)</p>

A bientôt à l'ESAT Le Chêne

A l'issue de notre entretien, l'ESAT Le Chêne, propose de m'accueillir en stage :

Du _____ au _____